

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****VISITE DE SA MAJESTE L'EMPEREUR NARUHITO DU JAPON**

LA HAYE, LE 18 JUIN 2026

Le jeudi 18 juin 2026, le Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage (CPA), S.E. le Dr. Hab. Marcin Czepelak, a eu l'honneur d'accueillir Sa Majesté l'Empereur Naruhito du Japon au siège de la Cour au Palais de la Paix, à l'occasion d'une visite conjointe de la CPA et de la Cour internationale de Justice (CIJ).



Sur la photo (de gauche à droite) : MM. Martin Doe et Garth Schofield, Secrétaires généraux adjoints de la CPA ; S.E. le Dr Hab. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la CPA ; S.M. l'Empereur Naruhito du Japon ; S.E. le juge Iwasawa Yuji, Président de la CIJ ; et S.E. M. Philippe Gautier, Greffier de la CIJ.

À la suite d'un premier échange de vues, Sa Majesté l'Empereur Naruhito a été invité à visiter la salle du Conseil administratif de la CPA, où une attention particulière a été portée à l'ensemble des neuf tapisseries japonaises en soie qui en ornent les murs et qui ont valu à cette salle le nom officiel de « Salle japonaise ». Ces œuvres exceptionnelles furent offertes par le Japon, qui confia à la maison impériale Kawashima Jimbei de Kyoto la réalisation de tapisseries d'une qualité artistique et technique exceptionnelle destinées au siège de la CPA.

Intitulées « Cent fleurs et cent oiseaux à la fin du printemps et au début de l'été », ces tapisseries ont été tissées à la main selon la technique traditionnelle du Tsuzure Nishiki, au moyen de fines boucles de soie et grâce au savoir-faire de 48 600 artisans japonais hautement qualifiés, sur une période de quatre années.

En l'honneur de la visite de Sa Majesté l'Empereur Naruhito, les esquisses préparatoires des tapisseries ont été exceptionnellement exposées, aux côtés de portraits de Sa Majesté l'Empereur Meiji du Japon ainsi que des membres de la délégation japonaise à la Première Conférence de la Paix de La Haye.



Au cours de la visite, le Secrétaire général et Sa Majesté l'Empereur Naruhito ont évoqué les liens historiques étroits qui unissent de longue date la CPA et le Japon, l'un des États fondateurs de la Cour, ainsi que la contribution du Japon aux travaux de la Cour depuis sa création en 1899.

* * *

À propos de la Cour permanente d'arbitrage

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 128 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 7 arbitrages interétatiques, 1 autre procédure interétatique, 90 arbitrages sous l'égide de traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ou de législations nationales relatives aux investissements, 101 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 11 autres procédures. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles à l'adresse suivante : www.pca-cpa.org.

Contact: Cour permanente d'arbitrage
Courriel : bureau@pca-cpa.org